

De toute évidence, tout régime fiscal doit prévoir des recettes pour répondre aux besoins publics. C'est l'un des buts de la taxation, mais ce projet de régime fiscal méconnaît une bonne partie des possibilités de recettes de notre société. Il continue de prévoir des avantages spéciaux pour l'industrie minière et l'industrie pétrolière et ne s'occupe pas suffisamment de questions comme celle des profits excédentaires. Ainsi, le nickel connaît une demande extraordinaire dans le monde, mais notre régime fiscal permet aux producteurs de réaliser un profit n'ayant aucun rapport avec le prix de revient... un profit de spéculation. Si c'était un profit fondé sur l'intelligence ou la compétence, peut-être pourrait-on le justifier, mais il s'agit d'un profit tiré des ressources naturelles du pays, dont nous sommes tous les héritiers. C'est notre héritage, et nous avons droit à une juste part du produit de cet héritage.

La même chose vaut pour les profits des banques. Le gouvernement a pour politique de maintenir élevés les taux d'intérêt parce qu'ainsi nos institutions financières récoltent une manne inespérée. Certes, nous en revoyons une partie sous forme de taxes. Mais leur profit ne dépend ni de l'intelligence ni de la compétence; il dépend de l'octroi gratuit de ce droit que leur confère le gouvernement du Canada. Ce régime fiscal fait très peu pour imposer d'autres sources de revenu que les sources traditionnelles. Au contraire, ce seront désormais les contribuables disposant de revenus moyens qui supporteront la charge la plus lourde en matière d'impôts. Comme l'a fait ressortir la commission Carter, il s'agit en l'occurrence du groupe de contribuables le plus intéressant. Il comprend des artisans expérimentés et beaucoup de gens de métier dont tout le revenu provient généralement d'un salaire, et qui ne disposent pas des échappatoires qui sont à la portée des professions libérales. J'estime, monsieur l'Orateur, que, si cette recommandation particulière n'est pas modifiée, les effets seront désastreux pour notre pays, car il s'agit d'un groupe de contribuables qui comprend, entre autres, non seulement des gens extrêmement doués, mais aussi des plus mobiles. J'ai eu l'occasion de parler à beaucoup de gens appartenant à ce groupe de contribuables, et auxquels il répugnerait d'avoir à quitter le Canada. Cependant, si la charge fiscale devient trop lourde, ils partiront et c'est là un très grave défaut de cette proposition.

Lorsque nous considérons notre régime fiscal, il nous faut nous demander comment il contribue à promouvoir une société juste. Après tout, les mots «juste société» sont sur toutes les lèvres à l'heure actuelle. Tout régime fiscal qui se fonde uniquement sur

l'impôt sur le revenu est inacceptable pour une société moderne. Il faut que notre régime fiscal soit modifié et qu'il prévoit un revenu annuel garanti. Ainsi que l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), notre pays a besoin d'un impôt sur le revenu négatif, ou d'une imposition sur une base démographique.

• (9.40 p.m.)

Il est nécessaire de trouver des moyens de redistribuer le revenu par l'intermédiaire de notre régime fiscal et de donner de l'argent à ceux qui ne gagnent pas assez pour payer des impôts. Le régime fiscal contribuera-t-il à la préservation de la nation tout autant qu'il stimulera l'industrie? A mon sens, rien dans ces propositions fiscales n'indique que le gouvernement se préoccupe un tant soit peu de la population du pays. Ces propositions nous permettront-elles d'établir les industries que nous pouvons alimenter, ou bien, par suite de ces propositions, resterons-nous cramponnés à notre passé colonial de producteurs de matières premières.

Il est évident que ces propositions signifieront que nous continuerons de produire des matières premières comme nous l'avons toujours fait, car elles favorisent les industries extractives. De plus, en dépit du rapport Carter qui nous a montré jusqu'à quel point notre dépendance sur la production de matières premières nous affecterait, le nouveau régime fiscal continuera de favoriser l'industrie pétrolière et l'industrie minière, même si on a démontré que cela est tout à fait injustifiable.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps est écoulé.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, j'aimerais contribuer au débat sur les propositions du Livre blanc. Je vais parler d'une partie très précise du Livre blanc; l'imposition des petits commerces et des petites entreprises agricoles. J'aurais l'impression, si je ne prenais la défense des intéressés, que je manquerais à mon devoir envers mes mandants qui sont visés ici.

Ce sont les petites fermes et les petites entreprises, constituées en société, qui constituent le fondement économique de ma région. Bien qu'on y trouve des industries importantes, je crois pouvoir dire en toute équité que les petits commerces sont la pierre angulaire de notre économie. Les chefs de petites entreprises les plus durement touchés par la mise en œuvre des propositions du Livre blanc. A moins de signaler au gouvernement certaines des injustices du Livre blanc, nous les verrons peut-être incorporées à la loi.

[L'Orateur suppléant (M. Béchard) reprend la parole.]